



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2012/49

**Objet : Délégation de service public par régie intéressée relative à la gestion de l'espace public portuaire de Chadenas**

L'an deux mille douze, le 19 décembre 2012, à 17h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire en Mairie de Savines-le-Lac, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

### Séance du 19 décembre 2012

Date de convocation :  
Le 20 novembre 2012

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents  
Vote(s) pour 15  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s)

Secrétaire de séance :  
M. Michel BAUDRY

Auxiliaire Secrétaire de  
séance :  
M. Christophe PIANA

Etaient Présents : **M. Victor BERENGUEL** (Président), **M. Jean Pierre GANDOIS** (Vice Président), **M. Bernard ALLARD LATOUR** (Vice Président), **M. Marc ZANETTO** (Rapporteur du budget), **M. Jean Claude FERMIER**, **M. Marc AUDIER** (Suppléant de Mme Chantal EYMEOD), **M. Jean BERNARD**, **M. Michel BAUDRY**, **Mme Elisabeth CLAUZIER** (Suppléante de Mme Catherine SAUMONT), **Mme Valérie ROSSI**, **Mme Valérie GRECARD**, **M. Daniel BOSQUET**, **M. Christian DURAND**, **M. Jean Louis PONCET**, **M. Richard SIRI**

Etaient représentés :  
Mme Chantal EYMEOD par M. Marc AUDIER  
Mme Catherine SAUMONT par Mme Elisabeth CLAUZIER

Etaient invités : M. Christian GROSSAN (CG 05), M. Yves BLANC (représentant la commune de Prunières), M. Yves LELONG (Président du Comité de Promotion), Mme Brigitte FOURETS (Comité de promotion)

Etaient excusés : M. Joel GIRAUD (Député des Hautes Alpes), M. Pierre DENIS (Conseiller général 05), M. Claude FEUTRIER (Conseiller général 05), M. Roger DIDIER (Conseiller général 05) M. Jean Claude MICHEL (Conseiller Général des Alpes de Haute Provence délégué au tourisme), Mme Anne RINJONNEAU (CG 04 Tourisme), M. Alain ZURBACH (EDF), M. Patrice CEA (CDT 05), M. Michel LANFRANCHI (CCVU)

### **Exposé des motifs :**

Le Président rappelle à l'assemblée que par délibération n°2008-24 du 13 mai 2008, le Comité syndical a souhaité assumer la gestion des équipements publics portuaires de la retenue de Serre-Ponçon pour partie par régie directe et pour partie par régies intéressées. Après l'installation d'un nouvel équipement portuaire en juillet 2012 à Chadenas, l'assemblée délibérante avait pour autant décidé pour cet exercice d'inclure les recettes des locations d'emplacement à la régie des ports de Savines le lac et de lancer pour une attribution à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 une consultation en vue de choisir une délégataire sur ce site.

Cet appel public à candidature a été publié pour un dépôt de dossier au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2012. La commission de délégation de service public s'est réunie le 19 décembre à 16h30 afin de choisir le candidat retenu.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- Les termes de l'article L. 1411-12 du code général des collectivités territoriales permettant de déroger aux dispositions des articles L. 1411-1 à L. 1411-11 du même code et d'envisager pour la gestion des équipements publics portuaires de la Baie de Chanteloube, de la Baie Saint Michel, de Prunières et du Sauze du lac, l'application d'une procédure « simplifiée » par la passation d'une Délégation de Service Public ;
- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- Les délibérations du 21 février 2008 de la Commune de Chorges, du 7 février 2008 de la Commune de Crots, du 3 mars 2008 de la Commune de Prunières, du 15 février 2008 de la Commune du Sauze du Lac, concernant la rétrocession des actifs communaux en application de la délégation de la compétence « construction et exploitation d'équipements touristiques, sportifs ou de loisirs » accordée au S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La délibération n°2008-25 du Comité Syndical prise en date du 13 mai 2008 fixant les Tarifs de la redevance due par les usagers des installations nautiques publiques sur le lac de Serre-Ponçon ;
- La délibération n°2008-24 du Comité Syndical en date du 13 mai 2008 relative à la mise en place d'une régie de recettes et de régies intéressées pour l'exploitation des équipements publics portuaires de Serre-Ponçon ;

**CONSIDERANT :**

- La compétence « construction et exploitation d'équipements touristiques, sportifs ou de loisirs » reconnues statutairement au S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- Le cahier des charges ci-joint pour la gestion par régie intéressées des équipements publics portuaires de Serre-Ponçon ;
- L'avis d'appel public à concurrence publié le 17 octobre 2012
- L'avis de la commission de délégation de service public émis pour chacun des périmètres de gestion en date du 19 décembre 2012 - 16h30 ;

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- **DECIDE** de confier, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 :
  - La gestion du site portuaire de Chadenas (Commune de Puy Sanières et Embrun), au Club Nautique Alpin de Serre-Ponçon.
- **CHARGE** en conséquence le Président de signer avec le candidat retenu les contrats de régie intéressée 2013-2014 (et annexes) respectivement prévus pour la gestion du site

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

**Le Président du S.M.A.D.E.S.E.P.**

  
**Victor BERENGUEL**



Extrait du registre des délibérations N° 2012/49 Page2/2

Membres Adhérents :  
Conseil Général des Hautes-Alpes,  
Communauté de communes de l'Embrunais, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon,  
Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon, Commune de Chorges.